



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



II - Produits de placement

II.1 - Placements collectifs

II.1.1. Dispositions communes aux OPCVM et aux FIA

Applicable au 20 décembre 2023

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position - Recommandation DOC-2020-03

Informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières

Version consultée

Résumé

La position-recommandation DOC-2020-03 détaille les informations liées à la prise en compte de critères extra-financiers que peuvent communiquer les placements collectifs français et les OPCVM étrangers autorisés à la commercialisation en France. Ces dispositions sont déclinées sur les différents documents règlementaires (documents d'information clé pour l'investisseur, prospectus) et commerciaux.



[↓ Télécharger la doctrine](#)[↓ Télécharger l'aperçu complet de la doctrine](#)

Textes de référence

- ↘ [Article L. 533-12 du Code monétaire et financier](#) [↗](#)
- ↘ [Article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier](#) [↗](#)
- ↘ [Article L. 533-22-2-1 du Code monétaire et financier](#) [↗](#)
- ↘ [Article 411-126 du règlement général](#)
- ↘ [Article 421-25 du règlement général](#)

▼ Annexes

- Propositions de la FBF et de l'AMAFI concernant la
 - ↘ [couverture synthétique des fonds ESG](#) [↗](#)

Archives

- ▼ [Du 02 août 2023 au 19 décembre 2023 | Position - Recommandation DOC-2020-03](#)

Informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières

La position-recommandation DOC-2020-03 détaille les informations liées à la prise en compte de critères extra-financiers que peuvent communiquer les placements collectifs français et les OPCVM étrangers autorisés à la commercialisation en France. Ces dispositions sont déclinées sur les différents documents réglementaires (documents d'information clé pour l'investisseur, prospectus) et commerciaux.



[↓ Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

- ↘ Article L. 533-12 du Code monétaire et financier [↗](#)
- ↘ Article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier [↗](#)
- ↘ Article L. 533-22-2-1 du Code monétaire et financier [↗](#)
- ↘ Article 411-126 du règlement général
- ↘ Article 421-25 du règlement général

▼ Annexes

Propositions de la FBF et de l'AMAFI concernant la couverture

- ↘ synthétique des fonds ESG [↓](#)

▼ Du 16 février 2023 au 01 août 2023 | Position - Recommandation DOC-2020-03

Informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières

La position-recommandation DOC-2020-03 détaille les informations liées à la prise en compte de critères extra-financiers que peuvent communiquer les placements collectifs français et les OPCVM étrangers autorisés à la commercialisation en France. Ces dispositions sont déclinées sur les différents documents règlementaires (documents d'information clé pour l'investisseur, prospectus) et commerciaux.

[↓ Télécharger la doctrine](#)[↓ Télécharger l'aperçu complet de la doctrine](#)

Textes de référence

Articles L. 533-12, L. 533-22-1, L. 533-22-2-1 du Code monétaire et

↳ financier [↗](#)

↳ Article 411-126 du règlement général [↗](#)

↳ Article 421-25 du règlement général [↗](#)

▼ Annexes

Propositions de la FBF et de l'AMAFI concernant la couverture

↳ synthétique des fonds ESG [↗](#)

▼ Du 27 janvier 2022 au 15 février 2023 | Position - Recommandation DOC-2020-03

Informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières

La position-recommandation DOC-2020-03 détaille les informations liées à la prise en compte de critères extra-financiers que peuvent communiquer les placements collectifs français et les OPCVM étrangers autorisés à la commercialisation en France. Ces dispositions sont déclinées sur les différents documents réglementaires (documents d'information clé pour l'investisseur, prospectus) et commerciaux.



Télécharger la
doctrine



Télécharger l'aperçu complet de
la doctrine

Textes de référence

Articles L. 533-12, L. 533-22-1, L. 533-22-2-1 du Code monétaire et

↳ financier [↗](#)

↳ Article 411-126 du règlement général

↳ Article 421-25 du règlement général



▼ Annexes

Propositions de la FBF et de l'AMAFI concernant la couverture

↳ synthétique des fonds ESG [↓](#)

▼ Du 27 juillet 2020 au 26 janvier 2022 | Position - Recommandation DOC-2020-03

Informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières

La position-recommandation DOC-2020-03 détaille les informations liées à la prise en compte de critères extra-financiers que peuvent communiquer les placements collectifs français et les OPCVM étrangers autorisés à la commercialisation en France. Ces dispositions sont déclinées sur les différents documents règlementaires (documents d'information clé pour l'investisseur, prospectus) et commerciaux.

[↓](#) **Télécharger la doctrine**

Textes de référence

Articles L. 533-12, L. 533-22-1, L. 533-22-2-1 du Code monétaire et
↳ financier [↗](#)

↳ Article 411-126 du règlement général

↳ Article 421-25 du règlement général

▼ Du 11 mars 2020 au 26 juillet 2020 | Position - Recommandation DOC-2020-03


Informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières



La position-recommandation DOC-2020-03 détaille les informations liées à la prise en compte de critères extra-financiers que peuvent communiquer les placements collectifs français et les OPCVM étrangers autorisés à la commercialisation en France. Ces dispositions sont déclinées sur les différents documents réglementaires (documents d'information clé pour l'investisseur, prospectus) et commerciaux.

 **Télécharger la doctrine**

Textes de référence

- Articles L. 533-12, L. 533-22-1, L. 533-22-2-1 du Code monétaire et financier 
- Article 411-126 du règlement général
- Article 421-25 du règlement général

Mots clés

OPCVM

OBLIGATION D'INFORMATION

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

